

PORT : LE CROUESTY - ARZON

NOTE N° 02/2019

Rédacteur :
Magali ROBERT

Le Croesty
02-97-53-73-33

**OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance
LE CROUESTY-ARZON 25 Avril 2019**

Pièce Jointe Document CLUPIPP distribué en réunion

Présents :

M. Régis PAJOT : Représentant du Département du Morbihan
M. Jean-Marc GAUTER : Directeur du Port du Croesty, Compagnie des ports du Morbihan
Mme Magali BÜRKLI-ROBERT : Employée au Port du Croesty, Compagnie des Ports du Morbihan

33 plaisanciers membres du Clupipp présents.

1. Fonctionnement du CLUPIPP

M. Régis PAJOT souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle le rôle et les objectifs du CLUPIPP conformément aux obligations du code des Transports. Il précise que la réunion se tient dans la salle de l'YCCA car Michel Le Bras, Directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan, souhaite que les réunions concernant le port et les plaisanciers se fassent sur le domaine portuaire. M. Régis PAJOT s'excuse personnellement pour l'envoi des invitations à cette réunions par email sur lesquelles figuraient toutes les adresses des membres. La procédure d'envoi a été modifiée pour ne plus que cette erreur se reproduise.

Quelques questions sont posées sur le fonctionnement du Clupipp et notamment sur sa représentation au Conseil Portuaire. Régis PAJOT rappelle que 4 membres représentants et 4 membres suppléants sont élus pour représenter le comité au Conseil Portuaire et qu'ils ont un avis consultatif. Les membres présents demandent que la liste des élus au Conseil Portuaire soit disponible sur le site Internet du port.

2 Présentation de l'évolution du port en 2018 par Jean-Marc GAUTER

M. Jean-Marc GAUTER présente quelques données, développées dans le document remis en séance, sur le port à la fin de l'exercice 2018

M. MORRE souhaiterait que tous ces éléments soient communiqués aux membres du Clupipp avec l'invitation pour mieux préparer la réunion. M. Jean-Marc GAUTER note la demande.

DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie - site internet
COPIES : R. TABART (Maire d'Arzon)
M. LE BRAS – A. DEVYS

3 Présentation de l'évolution de l'étude interface/ville

M. Jean Marc GAUTER rappelle le projet et son découpage autour du port.

L'aménagement du parking nord sera la première phase. Les consultations seront lancées dans quelques jours. Le bâtiment de services va être entièrement refait. Outre les sanitaires, il comportera, comme actuellement, un atelier pour les services portuaires. Néanmoins, les plans n'étant pas encore établis, M. GAUTER demande aux membres du Clupipp de lui faire part d'idées possibles à intégrer aux bâtiments (ex : casiers d'armements) : elles seront toutes étudiées.

L'aménagement du quai des Voiliers a commencé avec sa piétonisation depuis le début des vacances de Printemps. Mme MASSULTEAU informe que certains plaisanciers n'avaient pas compris que cette piétonisation était une nouvelle réglementation municipale. Ils pensaient que cette interdiction de circuler résultait des travaux à venir. Elle regrette que le ponton collecteur ne soit pas installé avant la piétonisation. M. GAUTER explique que ce ponton collecteur (prévu pour l'hiver 2019) ne changera pas l'interdiction d'accès aux véhicules. Mme CASCARO regrette que cette piétonisation rende l'avitaillement des bateaux très difficile et M. VALENTIN a le sentiment d'être pénalisé par rapport aux autres usagers des autres darses. Il souhaiterait que les conditions de fermeture aux véhicules soient révisées et que les quais restent accessibles aux véhicules en dehors des vacances scolaires. M. Jean-Marc GAUTER indique qu'une nouvelle réunion aura lieu avec la commune d'Arzon pour faire un bilan de cette fermeture et de ses contraintes. M. VALENTIN déplore que les stationnements de la « Rue du Pourquoi Pas ? » passent en zone bleue. M. GAUTER précise que seules 9 places vont être adaptées en zone bleue. Cette adaptation des places en stationnement temporaire va créer une vraie rotation des véhicules.

M. MORRE évoque la possibilité d'installation de véhicules électriques légers pouvant circuler sur les quais qui pourraient être une alternative à cette piétonisation.

Mme CASCARO insiste pour connaître la part qui incombe aux plaisanciers, M. GAUTER répond qu'il ne dispose pas de ces informations pour le moment.

4 Sanitaires darse Est.

M. GAUTER, comme l'année dernière, présente les travaux envisagés en fonctions des deux projets possibles. La première option est la réhabilitation des sanitaires qui ont été condamnés depuis plusieurs années. Cette réhabilitation implique des travaux et des modifications de façade. Des premières demandes ont été faites auprès des syndicats : des décisions devraient être prises durant de l'été. M. VALENTIN explique être en contact avec le président du syndicat concerné et pense que leur avis sera défavorable. M. Jean-Marc GAUTER ne souhaite pas ouvrir ces sanitaires avec la configuration actuelle de l'entrée, et préfère privilégier le dialogue.

La deuxième option serait la construction d'un nouveau bâtiment, probablement vers le mole du manège.

5 Dragages

Jean-Marc GAUTER expose les avancées de cette deuxième phase. Mme CASCARO souhaiterait que soit mis en place un guide du bon respect de circulation du chenal à l'instar du port de La Trinité sur Mer. M. GAUTER n'y est pas opposé.

6 Présentation du budget 2018 et prévisionnel 2019

Jean-Marc GAUTER explique que l'évolution du chiffre d'affaires est étroitement liée au développement des nouveaux contrats mixtes. Un nouveau type de contrat appelé « FORMULE Duo » a été créé avec Locmiquélic. Le port réfléchit à étendre ce modèle avec le port de Vannes et avec les mouillages d'Arzon.

M. GAUTER rappelle aussi l'importance des services techniques (plan d'eau et manutention) dans la bonne gestion et l'articulation de ces contrats.

7 Questions diverses

M. VALENTIN souhaite savoir combien de places seront réservées aux plaisanciers sur le nouveau parking nord. M. GAUTER explique que la gestion du parking n'est pas encore arrêtée et qu'un travail est en cours sur ce sujet sur plusieurs parkings autour du port.

M. MORRE demande un prévisionnel de la sécurité du port et des accès aux pontons. M. GAUTER rappelle que la Compagnie des Ports du Morbihan ne souhaite pas installer des portillons d'accès sur toutes les passerelles. Il considère que les vols viennent également de la mer et non de personnes circulant sur les pontons. En revanche, les caméras aux points d'entrées du port (terrestres et maritime) sont effectives.

M. GLOTIN regrette, qu'entre 00h et 9h, aucun numéro d'astreinte ne soit mis en place. M. GAUTER explique que lorsqu'aucun agent du port n'est présent, les numéros d'urgence restent la gendarmerie ou le CROSS Etel. Si l'incident ne nécessite pas leur intervention, ils peuvent joindre le directeur sur son numéro privé qui organisera l'intervention du port.

La séance est levée à 12h30